



Pessac, le 16 novembre 2009

N/Réf : FscqP-2009-22

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 octobre 2009 au Moulin de Noës à 20h30

Participants : Mmes Marie-Claude Charrier (Magonty et Fédération), Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération), Françoise Lafon (Sardine)

MM. Dominique Lestynek (Fédération), Daniel Marie-Anne (3M et Fédération), Yannick Henry (CCLAPS), Michel Magne (Noës), Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin), Jean-Claude Juzan et Michel Kwiatkowski (Le Monteil), Gilbert Courier, Jean-Pierre Berthomieux et Jacques Caudéran (Toctoucau), Yves Schmidt (Magonty et Fédération)

Excusés : Jean-Baptiste Cazenave (CCLAPS), Jean-Claude Limousin (Cap de Bos), Jean-Claude Larrezet (Bourg et Fédération)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 30/06/2009 ;
- Vers la suppression des organismes de cogestion avec les associations : Pessac en Scènes, Maison des Associations, OMS ? Le fond et la méthode employée ;
- Règlementation des vide-greniers (communication du courrier fédéral) ;
- Bilan de la boucle verte et cheminements doux ;
- Bilan des Journées du Patrimoine ;
- Services publics de la CUB : observations sur les principes de réorganisation du réseau TBC, le système de télé-relève de l'eau et sur le ramassage des ordures ménagères ;
- Bilan des travaux relatifs à la création d'un Conseil de développement durable à Pessac ;
- Calendrier: aide aux quartiers, carnaval, AG fédérale et autres... ;
- Réactivation du Comité de suivi *Charte téléphonie mobile* ;
- Création d'un groupe de travail *Aménagement du carrefour du Pacha* ;
- Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil du 30/06/2009

§ 2. **Dîner des présidents :** Gilbert Courier signale qu'il n'a pas parlé de réunion préparatoire avant le dîner des présidents. Dominique Lestynek propose de remplacer la phrase du compte-rendu par : *on se demande s'il ne faudrait pas faire, avant ce type de rencontre, une réunion préparatoire afin de coordonner les questions à poser pour éviter des redites et permettre une répartition équitable du temps de parole.*

Deux participants à la réunion ont été oubliés dans la liste : Michel Magne et Philippe Tardier (Noës).

Moyennant ces modifications, le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 30/06/2009 est approuvé à l'unanimité.

2. Vers la suppression des organismes de cogestion avec les associations

Dominique Lestynek rappelle que la Fédération est associée à la cogestion de Pessac en Scènes, la Maison des Associations et l'Office Municipal des Sports (O.M.S.). Depuis quelques temps, la Ville manifeste la volonté de municipaliser ces associations, ce qui est préoccupant sur la forme et le fond. Pessac en Scènes sera municipalisée un an après avoir pris la suite de l'Office socio culturel suite à un audit réalisé par un cabinet de conseil juridique privé qui a examiné la convention qui devait définir

les relations de l'association avec la Ville. Ce changement avait entraîné notamment la disparition des expositions de peintures amateurs. À la Maison des Associations, la personne bénéficiant de l'emploi aidé n'est pas remplacée et un contrat CDD n'est pas renouvelé: la Ville invoque le fonctionnement de cette association qui est un exemple unique de cogestion et souhaite entrer dans la « normalité ». On peut craindre dans cette même logique la transformation des syndicats et comités de quartiers en conseils de quartiers. Il est clair que la Ville veut intervenir directement dans le fonctionnement des associations. Trois solutions s'offrent à nous :

- nous quittons les conseils d'administration des trois associations en cogestion et boycottons les assemblées générales ;
- nous restons pour nous « faire hara-kiri » ;
- nous essayons d'avoir davantage d'éléments d'information pour forger notre jugement, par exemple l'audit sur lequel on se fonde pour demander la suppression de Pessac en Scènes.

Pour ce qui est de la Maison des associations, il faut faire un bilan d'évaluation des résultats de l'association et l'évaluation préalable des conséquences de sa dissolution. **Dominique Lestynek** informe le conseil d'administration qu'il est théoriquement prévu que la Maison des associations accueille le Service des salles dans ses murs ce qui paraît difficile en l'état. Il propose de mener une réflexion sur la future Maison des associations qui doit se faire dans la concertation dans les délais de réalisation de nouveaux locaux sur le site « Jean Cordier ».

Jacques Da Rold (Chiquet Fontaudin) propose de demander une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle un débat devrait permettre de définir ce que les associations attendent de la Maison des associations. En plus du service de tirages au profit des associations, qui dispensera les conseils aux nouvelles associations ? Enfin, il regrette le rejet des arts graphiques par Pessac en Scènes.

Jean-Claude Juzan (Le Monteil), membre du conseil d'administration de la Maison des associations, rappelle qu'outre les tirages, elle prête du matériel aux associations (caméscopes, vidéoprojecteurs, magnétoscopes, etc.), elle met des boîtes à lettres à la disposition des associations adhérentes et qu'elle a mis sur pied une bourse du bénévolat. Si on enlève ces moyens aux quartiers, cela sera dommageable pour les associations. Il constate que la Maison des associations ne joue plus son rôle : elle a embauché un psychologue pour faire des photocopies et son contrat ne sera pas renouvelé. Elle va embaucher un directeur.

Dominique Lestynek fait adopter une résolution : tant que la Maison des associations n'a pas son nouveau bâtiment, on ne touche à rien sur le fond, ce qui n'empêche pas les améliorations de fonctionnement et les coopérations avec les services municipaux, ni les réflexions sur la Maison à venir.

Françoise Lafon (Sardine) ajoute que la Maison des associations est un lieu de rencontre et de concertation des associations.

Yves Schmidt (Magonty), membre du conseil d'administration de Pessac en Scènes donne des précisions sur le fonctionnement de cette association.

Dominique Lestynek propose que le conseil d'administration ait accès aux documents qui ont conduit à la prochaine dissolution de Pessac en Scènes imposée de l'extérieur sans concertation par la mairie !

Gilbert Courier (Toctoucau) s'interroge sur les motivations de cette évolution. Pessac en Scènes fonctionne en gestion de fait. Il aimerait comprendre le pourquoi des modifications et estime que la gestion par la ville entraînera un manque de souplesse dans le fonctionnement des associations.

Marie-Claude Charrier (Magonty) demande ce qu'il en est de l'O.M.S.

Dominique Lestynek rappelle que dans ces associations para municipales, l'argent vient évidemment en grande partie de la Ville (80 % du budget pour Pessac en Scènes). Dans les conditions actuelles, qu'apporte Pessac en Scènes aux associations en se limitant au seul spectacle vivant professionnel ?

Pour **Jacques Da Rold**, Pessac en Scènes n'organise plus d'expositions d'arts graphiques ; son activité se limite aux spectacles avec des professionnels : cela n'intéresse plus les associations.

Dominique Lestynek souhaite que l'on revienne à un système qui fait travailler les associations dans les différents champs d'action concernés. Voir la fiche en annexe 1.

3. Règlements des vide-greniers

Dominique Lestynek rappelle que la Ville a limité le nombre de vide-greniers à deux, alors que la loi ne l'impose pas. Cette décision ne s'applique de fait qu'à un quartier, Pessac-Bourg. Il informe qu'un courrier est en cours de finalisation. Il s'appuie sur des bases juridiques et repose sur trois piliers du développement durable :

- le caractère social de ce type de manifestation ;
- la récupération des vieux objets ;
- le mode de relation avec les syndicats et comités de quartiers.

Cette lettre sera envoyée très prochainement.

4. Bilan de la boucle verte et cheminements doux

Dominique Lestynek rappelle qu'une première réunion, à laquelle n'étaient invités que les syndicats et comités touchés par le tracé, n'a pas abouti par manque de concertation. Il avait quitté la salle en signe de protestation. Une deuxième réunion suivie d'une visite sur site à laquelle participaient Dominique Lestynek, Jacques Da Rold, Hervé Dumas, Daniel Marie-Anne et Michel Kwiatkowski, a permis de proposer une variante au projet préparé par la CUB. La boucle verte empruntera la piste de rocade et passera par la Cité Frugès. Au niveau de Bacalan, la solution nominale passe toujours sous la voie ferrée par la rue Paul-Émile Victor mais la Fédération propose un itinéraire qui rejoindrait la piste cyclable Cestas-Léognan en passant sous le pont de chemin de fer à côté de la voie ferrée : en effet, le maire de Cestas, Pierre Ducout, a confirmé qu'il existe un espace suffisant suite à l'abandon de la ligne à grande vitesse sur cette voie. Il faudra mener des négociations.

5. Bilan des Journées du Patrimoine

À la demande de la Ville, la commission Patrimoine de la Fédération a préparé une exposition sur André Daniel Laffon de Ladebat qui a été inaugurée le vendredi 18 septembre dans le hall de l'hôtel de ville en présence de son descendant Philippe Laffon de Ladebat. Les 21 panneaux de l'exposition ont ensuite été transférés au moulin de Noës où ils ont pu être vus par les visiteurs du samedi 19 et du dimanche 20 septembre.

Jacques Da Rold reconnaît la qualité du travail réalisé, regrette que l'exposition ait été confidentielle et que l'inauguration ait eu lieu le dernier jour.

6. Services publics de la CUB

La CUB a présenté le projet de restructuration du réseau TBC au cours d'une réunion publique qui s'est tenue à l'Orangerie de Cazalet le 9 septembre 2009 (voir compte rendu partiel en annexe). La Ville a été prise de court, si bien que le public n'a pas été averti à temps. **Dominique Lestynek** précise que le projet n'est pas encore figé et qu'il entrera en vigueur en février 2010. On peut noter un certain progrès notamment dans le cadencement des tramways. Par ailleurs, les supermarchés seront mieux desservis. Par contre, la desserte de la ligne A de tramway depuis Pessac est moins bien assurée avec la suppression de la ligne structurante 46.

Yannick Henry (CCLAPS) regrette que cette réunion ait été organisée dans la précipitation et pendant la période des vacances. Il n'a pas pu y assister, étant en voyage.

Jean-Claude Juzan a informé lui-même ses adhérents de la tenue de cette réunion à laquelle participait une majorité d'habitants des quartiers du Monteil.

Pour **Gilbert Courier**, ce n'est pas aux quartiers d'informer les habitants de la tenue de réunions organisées par la Ville et propose que la Fédération fasse part de ce dysfonctionnement.

7. Bilan des travaux relatifs à la création d'un Conseil de développement durable à Pessac

Dominique Lestynek annonce que le rapport préparé par la mission qu'il a animée à la demande de la Ville dans le cadre de la création d'un Conseil du Développement Durable à Pessac est en phase de finalisation. Ce conseil comprendra 45 membres répartis en quatre collèges :

- des habitants/ usagers "anonymes": 17 membres tirés au sort ;
- des membres des comités et syndicats de quartiers : 12 membres désignés par la Fédération des syndicats et comités de quartier ;
- 10 membres volontaires de la mission CDD ;
- 6 personnes qualifiées nommés par le maire.

Ce conseil sera autonome dans son fonctionnement. Le Maire qui proposera des sujets à traiter (saisines) et le conseil décidera des sujets de son choix (autosaisines).

Gilbert Courier propose qu'une charte soit mise en place pour bien définir les droits et devoirs du conseil et de la mairie.

8. Calendrier - Aide aux quartiers

Yves Schmidt fait le point sur les syndicats et comités de quartiers qui lui ont adressé leur demande dans le cadre de l'aide aux quartiers : Chiquet-Fontaudin, Le Monteil, Toctoucau, Noës, Cap de Bos, Magonty. Le syndicat de quartier de Cap de Bos demande une aide exceptionnelle justifiée par les dépenses occasionnées par la célébration de son anniversaire.

Dominique Lestynek signale qu'il a, de son côté, reçu les demandes des quartiers du Bourg et des Échoppes-Le Vallon. Il signale que le carnaval est programmé au 27 mars 2010. Le thème n'est pas encore défini [PS : la mer].

La Fédération tiendra son assemblée générale le **13 mars 2010**.

9. Réactivation du Comité de suivi *Charte téléphonie mobile*

La dernière réunion du comité de suivi Antennes de téléphonie mobile s'est tenue le 24 avril 2006. Si la Fédération ne réagit pas, la charte risque de devenir obsolète. **Yves Schmidt** a préparé un courrier demandant à la Ville la réactivation de ce comité de suivi. Voir courrier envoyé au maire en annexe 2.

Dominique Lestynek souligne l'importance de cette charte. Elle a été ignorée en 2006 lors du problème de l'antenne sur l'immeuble de La Renardière appartenant à Aquitanis à Cap de Bos. Suite à une pétition déposée par les parents d'élèves, Jean-Jacques Benoît, président d'Aquitanis, a renoncé à ce projet si bien que l'opérateur a installé à nouveau son antenne sur l'immeuble des Clés de la Forêt situé à proximité de l'école. Par ailleurs, l'antenne située à Bellegrave sera démontée alors que celle qui est située à côté de l'école Jeanne d'Arc est maintenue.

10. Création d'un groupe de travail *Aménagement du carrefour du Pacha*

Gérard Dubos, conseiller municipal délégué aux transports et à la voirie, a signalé à plusieurs reprises que la Ville allait étudier l'aménagement du carrefour du Pacha. Pour ne pas être pris au dépourvu, le bureau de la Fédération propose que soit mis sur pied un groupe de travail au niveau fédéral composé de représentants des quartiers de Cap de Bos, France, Toctoucau et Magonty pour définir un cahier des charges prenant en compte tous les besoins, sans oublier les cheminements doux.

11. Questions diverses

Jean-Claude Juzan signale une réunion sur les jardins partagés qui sont prévus dans un square du Monteil et propose l'élaboration d'une charte applicable à tous les jardins partagés.

Françoise Lafon conteste les projets immobiliers qui sont prévus dans la coulée verte le long du tracé du tramway.

Annexe 1

Vers la fin des organismes cogérés à Pessac ? Conseil d'administration fédéral du lundi 5 octobre

Il existe des organismes à forme associative qui sont « cogérés » entre la Ville et ces associations :

- Pessac en scènes (ex office socio-culturel)
- Maison des associations
- Office municipal des sports

La Fédération et ses quartiers sont impliqués souvent institutionnellement dans ces organismes avec une représentation spécifique.

La volonté de « re-municipaliser » ces organismes est préoccupante tant sur la forme que sur le fond comme le montre l'exemple de Pessac en scènes :

- Une décision municipale prise sans évaluation concertation sur la base d'un audit alibi privé, non communiqué, évoquant le risque de gestion de fait ;
- Mise en place imposée (élimination des arts plastiques et des expositions...);
- Pas d'analyse partagée des conséquences ni présentation d'un projet culturel global concerté ;
- Demande à l'association gestionnaire de se saborder en préjugant de sa décision ;

Le même processus est amorcé pour la maison des associations :

- Décision de transformation prise sans évaluation concertée sur le fait que cette maison serait la seule de l'agglomération à prendre une forme associative ;
- Mise en place du changement (réception régulière d'un agent municipal du service des salles, non renouvellement des contrats à durée déterminée [soit 2 personnes sur 3 !] ;
- Pas d'analyse partagée des conséquences ni de présentation d'un projet de service aux associations global et concerté ;
- Demande, à terme, à l'association gestionnaire de se saborder en préjugant de sa décision.

Sur la forme on retrouve la traditionnelle décision municipale prise sans diagnostic ni évaluation objective préalablement concertée.

Sur le fond on intervient unilatéralement dans le fonctionnement des associations, les conseils d'administration sont considérés comme des chambres d'enregistrement et l'on impose au final un seul projet : le Hara Kiri.

Cela peut traduire aussi une volonté de mettre fin à la cogestion entre la Ville et les associations. Comment imaginer en effet que des associations auraient plus d'écoute sans disposer au moins d'un pouvoir formel lié au droit de vote si l'on respecte les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 ?

Trois attitudes sont possibles :

- La fuite de réprobation : on quitte immédiatement les instances (CA) et on boycotte les assemblées générales de dissolution pour mettre fin à cette « mascarade » ;
- La résignation du paillason : on se laisse piétiner sans mot dire ;
- Une réactivité constructive : notre position reposera uniquement sur des analyses documentées et des projets partagés.

Notre choix porte sur cette troisième attitude. Dans ces conditions il est demandé à nos « représentants » des syndicats et comités de quartiers dans ces organismes de communiquer nos demandes fortes :

- Pour Pessac En Scènes :
 - disposer de la convention et de l'audit, le cas échéant les avis des services de la préfecture et de la chambre régionale des comptes ;
 - présentation des conséquences du changement de statut et du projet culturel global à partager avec les associations...

Pour la Maison des associations :

Comparer les motifs de création et les résultats obtenus ;

Diagnostic partagé des services rendus ;

Établissement d'un projet concerté avec solutions comparées dans la perspective de la construction de nouveaux locaux ;

Pour cela on dispose d'environ deux années au moins de concertation véritable (projet sur l'ex-stade).

Annexe 2

Demande de réactivation du Comité de suivi Charte de téléphonie mobile Lettre adressée à la Mairie

~~~~~

Objet : *Charte de la téléphonie mobile à Pessac : réactivation du groupe de suivi*

Notre Réf. : FscqP-2009-020

Référence : Charte relative aux antennes de téléphonie mobile à Pessac en date du 3 juin  
2004

~~~~~

Monsieur le Maire,

La Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac a joué un rôle important dans l'élaboration de la charte relative aux antennes de téléphonie mobile signée le 3 juin 2004. Cette charte prévoit un certain nombre de dispositions dont une réunion annuelle : le comité de suivi qui a été mis en place ne s'est réuni qu'à deux reprises, en 2005 et 2007. Depuis, les quartiers n'ont plus été invités, aussi nous craignons que cette charte, que nous considérons comme un outil de concertation majeur, ne soit abandonnée. En effet, elle contient une série de dispositions qui doivent permettre de désamorcer les conflits qui ne manquent pas de surgir dès qu'un opérateur cherche à implanter une nouvelle antenne ou à modifier celles qui existent déjà sur le territoire de la commune.

Actuellement, ne subsiste de cette charte que la réalisation, à la demande, de mesures d'émission de ces antennes, le cas échéant en présence des représentants du quartier concerné puis la communication des résultats correspondants.

Or la ville constitue dans cette charte le pivot, intermédiaire entre les opérateurs d'une part, et la Fédération des syndicats et comités de quartier d'autre part. Il convient de rappeler que dans ce domaine également notre association fédérale est toujours favorable à un dialogue constructif avec ses partenaires, dans le cadre de l'application des lois en vigueur.

En conséquence, nous vous demandons donc de bien vouloir réactiver le comité de suivi en respect des promesses faites lors de l'assemblée générale 2009 du comité de quartier de Magonty et de rappeler aux opérateurs leurs engagements, notamment la fourniture en principe en début d'année de la liste et la cartographie des relais en service ou en projet, ainsi que le dépôt d'un dossier d'information en cas de création ou de modification d'une antenne.

Notre préférence va à une rencontre tripartite avec les opérateurs, à votre initiative, le plus rapidement possible.

Je vous prie d'agréer, ***Monsieur le Maire***, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

D. LESTYNEK

Annexe 3

Réseau TBC

Compte-rendu de la réunion publique du 9 septembre 2009

Rédacteur : Yves Schmidt

Le 9 septembre 2009 s'est tenue à Cazalet la première des 31 réunions que la CUB organisera dans les prochains jours dans les 27 communes de l'agglomération.

Assistaient à la réunion Jean-Marc Gaüzère, Michel Olivier, Jean-Jacques Benoît, vice-présidents de la CUB, Gérard Dubos, conseiller communautaire, Bruno Danet, directeur de TBC, Sylvie Froidefond, responsable du développement de TBC.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes dans la salle : il faut souligner que l'information concernant cette réunion a été très tardive.

Ce projet sera soumis en novembre en conseil communautaire pour une mise en service prévue le 22 février 2010.

Les points suivants ont été abordés :

- Pourquoi un nouveau réseau en 2010 *par Michel Olivier*
- Sortir des idées reçues *par Bruno Danet*
- Les principes du nouveau réseau *par Bruno Danet*
- Nouveau réseau : déclinaison par commune *par Sylvie Froidefond*

1. Pourquoi un nouveau réseau ?

Avec l'arrivée du tramway, la première idée était de rabattre les lignes de bus sur le tramway ce qui a provoqué la saturation du tramway. Par ailleurs, les enquêtes ont montré que les habitants avaient changé leurs habitudes, notamment les horaires de travail.

Le nouveau réseau doit prendre en compte :

- les nouvelles habitudes des usagers ;
- l'évolution des infrastructures (train, ...)
- limiter l'impact écologique des transports.

L'objectif est de développer la fréquentation en renforçant l'attractivité des transports en commun, avec pour ambition de continuer à développer le réseau.

Ce réseau doit être équitable et performant au cœur de l'agglomération et aussi dans les communes périphériques. Il doit être fédérateur en améliorant l'intermodalité.

Les transports en commun de la CUB se situent au niveau national au bas de l'échelle en termes de performances. L'objectif est d'augmenter la fréquentation des transports en commun de 60 % d'ici 2013.

2. Sortir des idées reçues

1^{ère} idée reçue : seules les heures de pointe comptent.

- 37% de la population commencent ou finissent le travail aux heures de pointe ;
- 28 % de la population ne commence jamais ou ne finit jamais le travail aux heures de pointe.

2^{ème} idée reçue : les transports en commun n'ont pas leur place dans les centres commerciaux.

- 37% des clients sortent des centres commerciaux sans achats ;
- 39 % des clients sortent des centres commerciaux avec un deux sacs ;
- 9 % des clients sortent des centres commerciaux avec un caddie plein ;
- 19 % des clients sortent des centres commerciaux avec un caddie à demi plein.

3^{ème} idée reçue : il faut favoriser le rabattement sur le tramway.

- 35 % des usagers utilisent systématiquement le tramway en correspondance ;
- 45 % ne quittent pas le bus, s'il va dans la même direction que le tramway ;
- 20 % alternent.

4^{ème} idée reçue : l'information transport est simple.

3. Les principes du nouveau réseau

3.1. Le bus

- Simplifier le réseau ;
- Desservir tous les pôles ;
- Offrir plus de capacité au tram ;
- S'adapter au rythme de vie ;
- Créer l'intermodalité.

L'offre est hiérarchisée avec la création de :

- **lianes** : lignes radiales à niveau de service élevé avec des fréquences de passage de 10 ou 15 mn de 7h à 20h suivant les lignes. Service constant de 5h à 1h15. Connexion systématique à deux lignes de tramway. Même offre en semaine et le samedi après-midi de 13h à 1h. 13 lignes sur la CUB ;
- **corols** : lignes transversales de commune à commune sans passer par Bordeaux. Circulent de 6h à 21h ;
- **citeis** : pour les déplacements de proximité à l'intérieur des communes ;
- **flexo** : des itinéraires sur mesure adaptables à la demande, pour desservir, par exemple, une zone d'activité ;

Le projet de réseau est consultable sur le site <http://www.echanges-reseautbc2010.fr/>.

3.2. Le tramway

Augmenter l'offre tramway en augmentant le nombre de rames sur les 3 lignes tous les jours, y compris le dimanche.

3.3. Le vélo

1545 vélos, 139 stations VLS (vélos en libre service), 800 places de stationnement.

2 profils :

- clients occasionnels ;
- abonnés.

Tarification : 30 mn gratuites pour tout le monde. Au-delà, 1 €/ pour les abonnés, 2 €/h pour les autres.

4. Les nouveautés à Pessac

4.1. Lianes

Liane 4 part de **Magonty, passe par Cap de Bos, Alouette, Pessac Centre, Médoquine, Barrière de Pessac, Bourse du Travail, Gambetta, Paul Doumer, Saint-Louis.**

Elle assure les correspondances avec la ligne B du tramway à Pessac-Centre et Gambetta et avec la ligne C du tramway à Paul Doumer.

Circule toute la semaine de 5h à 1h15. Passage en semaine : toutes les 10 mn.

Liane 10 part de Bouliac Centre Commercial, passe par Floirac Centre, Galin, Stalingrad, Gare Saint-Jean, Barrière de Toulouse, Peixotto, **Montaigne Montesquieu**, Gradignan Centre, Gradignan Beausoleil.

Elle assure les correspondances avec la ligne A du tramway à Galin et Stalingrad et Gambetta, avec la ligne B du tramway à Peixotto et à Montaigne-Montesquieu et avec la ligne C du tramway à Gare Saint-Jean.

Circule toute la semaine de 5h à 1h15. Passage en semaine : toutes les 10 mn.

4.2. Corols

Corol 34 part Mérignac Cité des Pins, passe par Mérignac Soleil, Campus de Bissy, **Châtaigneraie, Unitec**, Lycée Kastler, Thouars, Gare de Bègles, Bègles Rive d'Arcins

Circule de 6h à 21h, ne circule pas le dimanche. Passage en semaine toutes 20 à 30 mn

Corol 35 part de Talence Peixotto et passe par **Unitec, Pessac Centre**, Le Burck, Les Eyquems, Mérignac Centre, Mérignac Capeyron, Le Grand Louis, Le Vigean, Bruges Centre, Cimetière Nord, Les Aubiers.

Circule toute la semaine de 6h à 21h. Passage en semaine toutes 20 mn

Corol 36 part de **Pessac Gare et passe par Unitec, ZI Bersol**, Gradignan Ornon, Cimetière de Gradignan, Gradignan Malartic, Anatole France, Villenave Bourg, Bègles Rive d'Arcins, Terres Neuves.

Circule de 5h à 21h. Passage en semaine toutes 30 mn.

4.3. Citeis

Citeis 42 circule en boucle depuis Mérignac Domaine de Lucatet. Elle passe par Mérignac Centre, Mondésir, Saint-Augustin, Fontaine d'Arlac, **Pessac Centre, Pape Clément**, Mérignac Domaine de Lucatet.

Circule de 6h30 à 20h. Ne circule pas le dimanche. Passage en semaine toutes 30 à 35 mn.

Citeis 44 circule en boucle depuis **Pessac Candau**. Elle passe par **Pessac Centre, Collège Noës, Lycée Pape-Clément, Macedo, Cap de Bos, Alouette, Hôpital Haut-Lévêque, Eiffel, Unitec**

Circule toute la semaine de 6h30 à 20h. Passage en semaine toutes 30 à 35 mn.

4.4. Les lignes classiques

Ligne 23 part de **Toctoucau** ou de **Romainville** et passe par **Cap de Bos, Pape-Clément, Pessac Centre**, Le Burck, Fontaine d'Arlac.

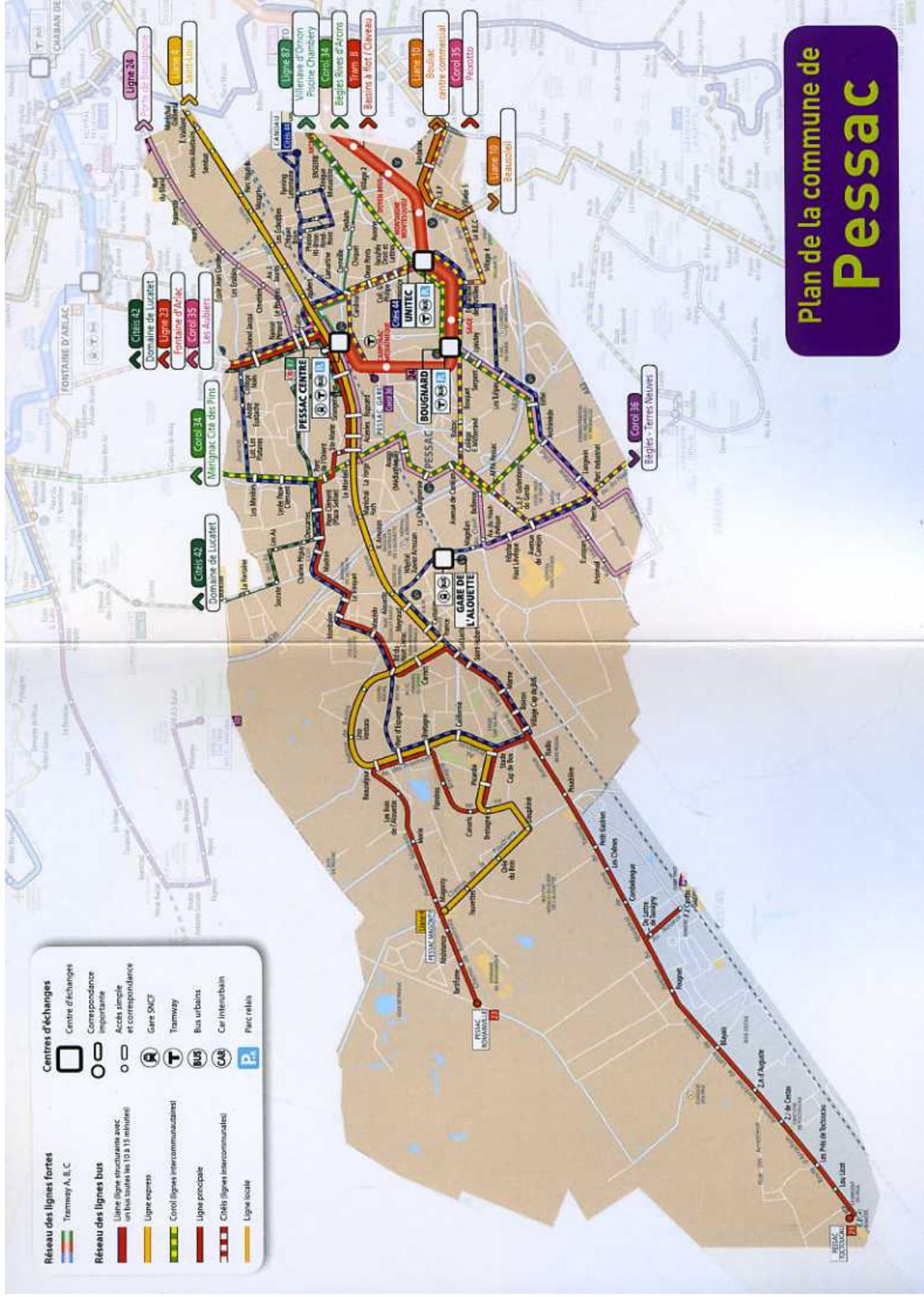
Circule toute la semaine de 5h30 à 21h. Passage en semaine toutes 30 mn.

Ligne 24 part de **Pessac Bougnard** et passe par **Z.I. Pessac, Châtaigneraie, Pessac Centre**, Charles Perrens, Musée d'Aquitaine, Porte de Bourgogne.

Circule toute la semaine de 5h30 à 21h. Passage en semaine toutes 15 à 20 mn.

Ligne 87 part de Villenave d'Ornon et passe par Sarcignan, Pacaris, Avenue de l'Université, **Clinique Mutualiste et Pessac Centre**.

Circule de 6h45 à 19h45. Ne circule pas le dimanche. Passage en semaine toutes 30 à 45 mn.



- Réseau des lignes fortes**
- Tramway A, B, C
- Réseau des lignes bus**
- Ligne ligne structurante avec autobus tous les 10 à 15 minutes
 - Ligne express
 - Coroll (lignes intercommunales)
 - Ligne principale
 - Coroll (lignes intercommunales)
 - Ligne locale
- Centres d'échanges**
- Centre d'échanges
 - Correspondance importante
 - Accès simple et correspondance
 - Gare SNCF
 - Tramway
 - Bus urbains
 - Car interurbain
 - Place relais

Plan de la commune de
Pessac